



AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE (DCO) EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 21/DCO/COMMUNE-FIGUIL/SIGAMP/2026 DU 10 SEPTEMBRE 2026
RELATIF A LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIX (06) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA
LOCALITE DE BIDZAR, COMMUNE DE FIGUIL, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU
NORD

PAYS : Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

N° Crédit: IDA N° 72130- CM

- 1- Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec la Commune de FIGUIL pour la réalisation des certains sous-projets de la commune. A cet effet, la Commune de FIGUIL a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de cette convention pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à la Fourniture et installation de six (06) lampadaires solaires dans la localité de BIDZAR, Commune de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.
- 2- La commune sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Fourniture et installation de six (06) lampadaires solaires dans la localité de BIDZAR, Commune de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

Lieux d'exécution : la localité de BIZAR, Commune de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

- 3- Le délai d'exécution des travaux est soixante (60) jours.
- 4- La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à une Demande de Cotation Ouverte (DCO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale, édition de Février 2025 et ouverte à tous les soumissionnaires tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

- 5- Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative de Marché Public (SIGAMP) de la commune et prendre connaissance gratuitement du Dossier de Demande de Cotations à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi entre 9h et 15h.
- 6- Les offres devront être remises à la commune de FIGUIL, sise à la mairie de FIGUIL au plus tard le 05 Octobre 2026 à 10 heures précise. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des repentants des soumissionnaires dument mandatés au lieu du dépôt susmentionné, le 05 Octobre 2026 à 11 heures précise.
- 7- Le Marché sera attribué à l'Entreprise qui satisfait aux exigences d'admissibilité conformément à la DC, qui offre le prix/s évalué le plus bas, qui offre une cotation techniquement conforme et qui garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée.
- 8- Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la commune de FIGUIL, Boîte Postale :58 FIGUIL Tél : (+237) 699 91 84 81
- 9- Les plis fermés devront porter la mention :

« DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N°21/DCO/COMMUNE-FIGUIL/SIGAMP/2026 DU 10 SEPTEMBRE 2026 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIX (06) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA LOCALITE DE BIDZAR, COMMUNE DE FIGUIL, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD»

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

Figuil, le 10 SEPT 2026
Le Maire de la Commune
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- UCR PROLOG
- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- AFFICHAGE
- CHRONO



Mana Messingui